

Renseignements sur les casques

Associations reconnues en matière de normes de sécurité pour les casques

Veuillez noter : La liste d'associations reconnues en matière de normes de sécurité pour les casques sont toutes les associations qui sont mentionnées dans les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation. Veuillez consulter les normes de sécurité pour les activités ou sports en question pour leurs exigences concernant les casques, les normes de sécurité et les normes en matière de certification.

Les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation reconnaissent les normes de sécurité des organismes suivants :

- American Society for Testing Materials (ASTM)
- Association canadienne de normalisation (CSA)
- British Standards Institute (BSI)
- Common European Norm (CEN)
- National Operating Committee on Standards for Athletic Equipment (NOCSAE)
- Safety Equipment Institute (SEI)
- Snell Memorial Foundation (norme Snell)
- Standards Australia (SA)
- U.S. Consumer Product Safety Commission (CPSC)

Activités pour lesquelles des casques ont été conçus spécialement (par exemple, hockey, football)

- Les casques conçus pour protéger contre les dangers propres à une activité en particulier procurent la meilleure des protections.
- Choisir un casque qui respecte les normes de protection (certification) pour l'activité/le sport en question, homologué selon des normes de sécurité reconnues.

Activités pour lesquelles il n'existe pas de casques conçus spécialement (par exemple, patinage sur glace, toboggan/traîneau)

- Les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation indiquent dans ses fiches d'activité les types de casques qui offrent la meilleure protection contre les blessures pouvant survenir durant le patinage sur glace/la descente en toboggan, en suivant les recommandations des organismes de sécurité suivants : Parachute, le Conseil canadien de la sécurité, et le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario.

Casques polyvalents (par exemple, cyclisme, planche à roulettes et patins à roues alignées)

- Certains casques sont appelés « multisports » parce qu'ils répondent aux normes de sécurité pour plusieurs activités.
- Pour que le casque multisport puisse être utilisé lors d'une activité ou d'un sport, il doit être homologué (par exemple, autocollant ou logo sur l'emballage ou sur le casque) par un organisme de normalisation reconnu qui indique que ce casque répond aux normes de sécurité pour les activités en question.

Choisir un casque qui convient à l'activité

- Consulter la page d'activité en question des Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation.
- Consulter l'organisme sportif qui dirige l'activité en question.
- Consulter un fournisseur réputé (détailleur) de l'équipement et se renseigner sur les casques les mieux adaptés.
- Consulter Parachute sur le site www.parachute.ca

Emplacement du logo d'homologation

- S'assurer que le casque respecte la norme de sécurité (certification) pour l'activité ou le sport en question. La plupart des casques qui respectent une norme particulière ont une étiquette spéciale qui est normalement apposée sur la doublure, à l'intérieur du casque.

Normes CSA

- Si une norme concernant un casque destiné à une activité précise est émise par l'association canadienne de normalisation, ce casque homologué CSA doit être utilisé.